

Cession d'un bien par l'Établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine

VALIDATION DU PRIX DE CESSIION

(À retourner par courrier électronique : contact@epfna.fr ou par courrier postal : EPF NA, 107 boulevard du Grand Cerf, CS 70432, 86011 Poitiers cedex)

1) Désignation des biens cédés par l'EPFNA

Parcelles libres de toute occupation, situées lieudit Les Vergnes sur la commune de BERGERAC (24100), cadastrées section DE n°214, 215, 216, 217, 213,119 pour une contenance totale de 69 793 m².

2) Désignation de l'acquéreur

La commune de BERGERAC, dont le siège de la collectivité est situé 19 rue Neuve d'Argenson sur la commune de BERGERAC (24100) est représentée par Monsieur Jonathan PRIOLEAUD, en sa qualité de maire, soussigné.

3) Détail du prix de cession (HT) arrêté au 01/12/2025

Régime sur la marge (3043 m²) :

- Foncier 39 850,80 €

Régime sur la totalité (66750 m²) :

- Foncier 4 291,00 €

Prix de cession HT	44 141,80 €
TVA sur marge	- €
TVA sur totalité	858,20 €
Prix de cession TTC	45 000,00 €

4) Apurement des comptes

La présente cession ne concerne que l'usufruit, la nue-propriété interviendra avant la date d'échéance de la convention.

L'apurement du compte de gestion sera réalisé sur facture à la collectivité signataire de la convention en dehors de l'acte de cession dans les 3 ans à compter de la signature de l'acte définitif.

5) Coordonnées du Notaire de l'EPFNA

Maître Kristel COURT - 45 allées de Chartres - 33 000 BORDEAUX

À BERGERAC, le 24 DEC. 2025

Nom, Prénom et fonction

Signature et Cachet

M. PRIOLEAUD Jonathan,
Maire de BERGERAC

